



Avis d'Energie-Cités

**« La politique de cohésion et les villes:
la contribution des villes et des
agglomérations à la croissance et
à l'emploi au sein des régions »**

Février 2006



Document de travail des services de la Commission (23/11/05):

**« La politique de cohésion et les villes:
la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et
à l'emploi au sein des régions »**

***Avis d'Energie-Cités
13 février 2006***

Energie-Cités (www.energie-cites.org) a pris connaissance avec satisfaction du document de travail de la Commission européenne en date du 23/11/2005 relative à la « **Contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions** ».

Ces orientations, qui précisent l'importance du rôle des villes, rejoignent les préoccupations d'Energie-Cités telles que précisées dans l'ensemble de nos opinions et publications. Elles s'inscrivent bien dans la ligne du projet « RUSE » – *Redirecting Urban areas development towards Sustainable Energy* (www.ruse-europe.org) – soutenu par INTERREG IIIC dans lequel 4 nouveaux Etats membres (Lituanie, Pologne, Slovaquie, République tchèque) et un pays candidat (Bulgarie) sont notamment impliqués aux côtés de notre Réseau. Elles répondent aussi à plusieurs des préoccupations de l'Intergroupe du Parlement « Urban & Housing » auquel nous sommes associés.

Energie-cités félicite les services de la Commission pour cette initiative.

1 – Energie-cités apprécie tout particulièrement les chapitres suivants qui relèvent de son champ de compétence

- > L'accessibilité et la mobilité et l'environnement naturel et physique – qui contiennent des propositions relatives à l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et aux transports urbains de nature à rendre les villes plus attrayantes,
- > L'approche intégrée du développement urbain durable, la participation des citoyens, les réseaux et l'échange d'expériences pour des modes de gouvernance adaptés à notre temps,
- > Le développement de l'ingénierie financière et le partenariat public-privé (PPP) pour un financement de la rénovation urbaine à la hauteur des défis à relever.

Plus spécialement, Energie-Cités apprécie que le soutien à l'amélioration l'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation construits durant l'ère communiste soit considéré comme nécessaire. C'est en effet, au-delà de la proposition elle-même, un signe donné aux citoyens européens les plus démunis que l'Europe est aussi faite pour eux.

Cependant, Energie-Cités veut insister sur le fait que les questions d'efficacité énergétique ne doivent pas être considérées comme « sectorielles », mais qu'elles doivent marquer l'ensemble des projets soutenus par la politique de cohésion : en effet, rien ne serait plus absurde que de consacrer des sommes très importantes à des projets « non-durables » du point de vue énergétique, ce qui repoerait sur les années et les générations futures la facture à payer pour des choix non optimaux. A notre avis, cette dimension demeure insuffisante dans le document.

2 – Cependant, la mise en œuvre efficace des orientations préconisées dans le document de travail nécessite de surmonter une série de difficultés

C'est pourquoi Energie-Cités attire l'attention sur les difficultés inhérentes à l'intégration de l'efficacité énergétique dans les programmes nationaux et régionaux, difficultés qui ont malheureusement mise en évidence par l'expérience des dernières années, l'efficacité énergétique étant demeurée davantage l'exception que la règle dans les fonds de cohésion et les fonds structurels.

Les points ci-dessous concernent notamment (quoique non seulement) les nouveaux Etats membres de l'ex-Europe de l'Est :

2.1 - Les administrations nationales en charge de l'énergie qui sont impliqués dans la préparation des programmes relatifs aux fonds de cohésion et aux fonds structurels, sont généralement préoccupées principalement – et parfois uniquement - par les questions de l'offre (production énergétique et grands réseaux d'approvisionnement) et considèrent rarement que la maîtrise de la demande est une composante à part entière de la cohésion sociale et territoriale, de la sécurité et du développement régional et de la protection de l'environnement. En bref du développement urbain durable.

- > De ce fait, **les actions reconnues éligibles pour l'efficacité énergétique occupent souvent une place marginale** dans les programmes et les acteurs préoccupés par ces politiques sont trop variés, dispersés et trop peu organisés pour exercer une influence suffisante.

2.2- Ces mêmes administrations sont davantage préoccupées par des questions d'approvisionnement au niveau national (électricité et gaz).

- > De ce fait, elles négligent souvent l'approvisionnement local en chaleur, en particulier pour les **réseaux de chaleur** dont la réhabilitation, notamment dans les nouveaux Etats-membres représente un enjeu très important, tant pour la sécurité énergétique des habitants de villes que pour la lutte contre la précarité énergétique et le droit à être chauffé, ou encore pour la valorisation à grande échelle de la biomasse ou de la valorisation énergétique de déchets. Plus généralement, **le secteur du bâtiment** qui représente pourtant la demande énergétique la plus importante (habitat, hôpitaux, bâtiments publics, tertiaire, etc.) n'est pas prise en compte par ces administrations et demeurent exclus du bénéfice des programmes.

2.3 - Les administrations nationales et régionales en charge du transport sont souvent davantage préoccupées par le financement des infrastructures de leur niveau de responsabilité que du transport urbain.

De ce fait, elles négligent souvent l'importance, pour la qualité de la vie quotidienne des habitants, la pollution urbaine et l'attractivité des villes de **systèmes de transport public urbain** et péri-urbain agréables et performants, et plus généralement des **infrastructures cyclables, piétonnes ou de transfert modal (P+R)**

2.4 - Les administrations nationales et régionales en charge de l'environnement sont essentiellement préoccupées par la mise à niveau de leurs pays dans les domaines de la gestion des déchets, de l'eau et des eaux usées, tous domaines qui relèvent d'une obligation législative communautaire

- > De ce fait, la question de l'efficacité énergétique, du fait du caractère dispersés des réalisations souvent de taille réduite, passe au second plan, comme sous-produit de la qualité de l'air par exemple

2.5 - Les administrations nationales et régionales en charge de la construction publique – et de la réhabilitation – ne sont pas toujours sensibilisées autant qu'il le faudrait par la nécessité d'intégrer la réhabilitation thermique dans la réhabilitation des bâtiments.

- > De ce fait, on a vu des programmes slovaques de **réhabilitation de bâtiments municipaux sans composante énergétique** ; on a vu que, en Pologne, les bâtiments hospitaliers pouvaient bénéficier de soutiens des FS pour l'efficacité énergétique alors que les autres bâtiments publics ne le pouvaient pas.

2.6 - Les projets d'efficacité énergétique sont souvent de taille limitée pris individuellement et les gestionnaires de fonds européens préfèrent –de même que la BEI – des projets de grande taille.

- > De ce fait, les projets d'efficacité énergétique peuvent se voir marginalisés pour des raisons purement administratives. Cela nuit énormément à la concrétisation des projets.

2.7 - Les remarques ci-dessus mettent en évidence une autre lacune : la **faiblesse des moyens humains** capables de faire des propositions d'orientation, de proposer des projets, de conduire des actions efficacement. Là où des mesures relatives l'efficacité énergétique existent, elles sont surtout orientées sur des opérations physiques (hard).

- > De ce fait, **les programmes négligent les actions d'accompagnement** (sensibilisation, promotion, formation, communication audits, capacité à mobiliser des financements du marché, etc.), lesquelles se sont plutôt développées dans des projets INTERREG - donc de façon plus marginale. Sortir de ce cercle vicieux nécessite de mettre l'accent sur le facteur humain, indispensable pour des actions qui s'appuient sur une nouvelle culture (« faire mieux avec moins »)

2.8 - La question des **agences de mise en œuvre** (Implementation agencies) est donc cruciale : il est évident qu'une **agence nationale, régionale ou locale de l'énergie** sera mieux adaptées pour conduire de telles politiques novatrices que des administrations traditionnelles, davantage orientées vers la reproduction de l'existant que par l'exploration de voies nouvelles. En tout état de cause, une grande vigilance sera nécessaire pour que les mesures préconisées dans le document de travail soient suivies réellement des effets attendus.

Conclusion

Nous espérons vivement que la DG REGIO, en relation notamment avec la DG TREN, aura à cœur de se préoccuper de ces problèmes – et disposera des moyens humains pour attirer suffisamment l'attention des Etats membres sur ces questions.

Il serait important que la Communication qui suivra ce document de travail puisse d'une façon ou d'une autre se faire l'interprète de nos préoccupations.